

**DECISION DU PRESIDENT  
PAR DELEGATION DU CONSEIL METROPOLITAIN**

**DECISION N°2024.00941**

**TRAVAUX DE SECURISATION DES ACCES ET DES  
CHEMINEMENTS DES TOITURES DES BATIMENTS SITUES  
AU 34 RUE NECKER A SAINT-ETIENNE MARCHE CONCLU  
AVEC LA SOCIETE ECHELLE EUROPEENNE**

Le Président de Saint-Etienne Métropole,

VU l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique et notamment ses articles R. 2123-1-1° et R. 2123-4,

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 17 juillet 2020, portant délégation au profit de Monsieur le Président des pouvoirs découlant des dispositions sus-énoncées,

VU l'arrêté n°2024.00007 en date du 18 janvier 2024 donnant délégation de fonction et de signature à Monsieur Jean-Luc DEGRAIX, dans les domaines de la commande publique, des grands projets d'aménagement et des grands équipements métropolitains,

CONSIDERANT la consultation relative à des travaux de sécurisation des accès et des cheminements des toitures des bâtiments situés au 34 rue Necker à Saint-Etienne, propriété de Saint-Etienne Métropole, pour un montant estimé inférieur à 20 000 € HT, et pour laquelle trois prestataires ont été consultés : ECHELLE EUROPEENNE, GROUPE TOMEL et ATTILA,

CONSIDERANT qu'à l'issue de la consultation directe, les sociétés suivantes ont remis une offre conforme :

- ATTILA – ZAC des Murons 355 rue Henri Guillaumet – 42160 Andrézieux-Bouthéon pour un montant de 9 899,61 € HT,
- ECHELLE EUROPEENNE - ZI Lyon Nord Solar Park 150 Bis rue Ampère - 69730 Genay pour un montant de 9 538 € HT,
- GROUPE TOMEL – 3 rue Gustave Delory 42000 Saint-Etienne pour un montant de 11 214,71 € HT,

CONSIDERANT que les offres ont été jugées sur la base du critère unique du prix,

CONSIDERANT que l'offre proposée par la société ECHELLE EUROPEENNE est économiquement la plus avantageuse,

**DECIDE**

**ARTICLE 1**

Un marché relatif aux travaux de sécurisation des accès et cheminements en toitures des bâtiments situés au 34 rue Necker à Saint-Etienne est conclu avec la société ECHELLE EUROPEENNE sise Zi Lyon Nord Solar Park 150 Bis rue Ampère à 69730 Genay, n° de Siret : 433378981.

Envoyé en préfecture via DOTELEC - SRCI

Reçu en préfecture le 16 octobre 2024

Publié le 16 octobre 2024

ID : 99\_AU-042-244200770-20241016-C20240094110

**ARTICLE 2**

Le marché est traité à prix unitaires. Le montant global du marché est de 9 538 € HT soit 11 445,60 € TTC. Les prix sont fermes et non actualisables.

**ARTICLE 3**

L'exécution des travaux commence à courir à compter de la date de notification du marché et se termine à la fin de garantie de parfait achèvement des travaux.

**ARTICLE 4**

La dépense correspondante sera imputée au budget principal de l'exercice en cours, BATE /2313 HT/ NECKE-opération290.

**ARTICLE 5**

La présente décision dont il sera rendu compte à la plus prochaine réunion du Conseil Métropolitain, sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de la Loire.

**ARTICLE 6**

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Etienne, le 16/10/2024  
Pour le Président, par délégation,  
Le 18<sup>ème</sup> Vice-Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke extending to the left.

Jean-Luc DEGRAIX